Image not found or type unknown

Demande de num article code travail

Par **jjp38**, le **22/03/2018** à **11:46**

bonjour je recherche le num de l'article du code du travail qui stipule que l employeur doit envoyer les document de solde de tout compte document pole emploie attestation de travail le même jour que le courrier recommander de licenciement j ai était licencier le 14 mars et a se jour je n ai toujours pas ses documents

Par **morobar**, le **22/03/2018** à **11:54**

Bjr,
Vous risquez de chercher des centaines d'années car l'employeur ne doit pas envoyer ces documents:
Ils sont quérables.
Ils doivent donc être tenus A VOTRE DISPOSITION SUR LE LIEU DE TRAVAIL.
Il faut donc aller les chercher.
Sauf si vous pouvez prouver que l'employeur n'a pas tenu ces documents à votre disposition au soir du dernier jour de travail.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés